

J'AGIS, JE RÉDUIS !



**Plan départemental
de prévention
des déchets de Lozère**

PLAN DEPARTEMENTAL
DE PREVENTION ET DE GESTION
DES DECHETS NON DANGEREUX
DE LA LOZERE
Commission consultative
Du 27 juin 2012

Les lois Grenelle et ses conséquences

Pour le Conseil général

- ✓ Réviser le PDPGDND en intégrant un plan d'actions de prévention des déchets
- ✓ Recenser les programmes locaux de prévention des déchets
- ✓ Instaurer un Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets du BTP

Les lois Grenelle et ses conséquences

Pour le SDEE

- ✓ **Fixer une limite de capacité d'enfouissement à 60% du gisement**

Les lois Grenelle et ses conséquences

Pour les collectivités

- ✓ **La redevance ou la taxe devront intégrer une part variable incitative pour 2014**
- ✓ **Mise en place d'un programme local de prévention des déchets au 1er janvier 2012**

Les lois Grenelle et ses conséquences

Pour les gros producteurs de bio-déchets

- ✓ **Restauration collective ou individuelle et la distribution**
- ✓ **Organiser la collecte séparative des bio-déchets à partir de 10 tonnes/an pour 2016 (250 repas par jour)**

REP ?



= Responsabilité élargie du producteur

Tout producteur (fabricant, importateur, revendeur) participe au traitement des produits mis sur le marché

Principe de la REP

Les fabricants des produits qui deviendront des déchets cotisent auprès d'un éco-organisme de filière, qui se charge de reverser cette cotisation aux collectivités pour les dédommager des frais engendrés pour la collecte de ces déchets.

Toutes les REP

PRODUIT	Eco-organisme
Huiles usagées	ADEME
Emballages ménagers	ECO-EMBALLAGES, ADELPHE
Pneus	ALIAPUR
Piles et batteries	COREPILE, SCRELEC
D3E	ECOSYSTEM, ECOLOGIC (OCAD3E)
Textiles	TLC (hors collecte)
Déchets de l'agriculture	ADIVALOR (volontaire)
Médicaments non utilisés	Cyclamed

Toutes les REP

PRODUIT

Eco-organisme

DASRI

DASTRI

DDS (uniquement des ménages)

Bouteilles de gaz

REP DDS : déchets diffus spécifiques



- **Uniquement les DDS des ménages (nécessité de séparer les flux)**
- **Décret du 4 janvier 2012**
- **Cahier des charges de l'éco-organisme en cours de consultation**
- **Agrément prévu pour juillet 2012**

REP Bouteilles de gaz



- **Généraliser la consigne**
- **Augmenter la réutilisation des bouteilles**
- **Prise en charge technique et financière des bouteilles mises au rebut**

Bouteilles de gaz



- **Un décret en cours de consultation**
- **Circuit classique via les distributeurs à privilégier**

REP DASRI des particuliers en auto-traitement



- **Décret du 28 juin 2011**
- **Arrêté du 1er février 2012 définissant le cahier des charges**
- **Création de DASTRI**
- **Attente de l'agrément**
- **Valoriser le maillage existant**

REP Mobilier



- ✓ **Décret du 6 janvier 2012**
- ✓ **Attente publication du cahier des charges**
- ✓ **Dépôt de la candidature de ECO-MOBILIER courant de l'été**

REP Mobilier



- ✓ Les différents points d'accueil
- ✓ Déchèteries : le choix laissé aux collectivités
- ✓ Ressourceries ?